

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions pour la vidéoprotection
N° de délibération : 09_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune poursuit le développement de ses installations de vidéoprotection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique.

Ainsi, la commune souhaite renforcer sa prévention contre les actes de délinquance et augmenter ses capacités de vidéosurveillance. La municipalité envisage l'extension de son parc existant avec l'ajout de 11 caméras de vidéoprotection.

La commune dans le cadre de la DETR et autres subventions, soumet un dossier de subvention qui concerne l'acquisition, l'installation et le raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et le traitement des images, plus généralement, il s'agit d'assurer un meilleur maillage afin de mieux répondre aux objectifs cités préalablement. Le programme correspond à une extension pour l'année 2025 avec la mise en place de 11 caméras supplémentaires reliée à la fibre optique.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de fournir, d'installer des caméras et d'adapter les équipements techniques d'exploitation actuels. Il est ainsi prévu l'ajout de ces caméras aux places Michel Gardeux, Rue de Mirecourt, rue du Chaubourot, Le vieux Moulin x 4, rue d'Épinal, Rue du Doyen Jacques Parisot.

Considérant le projet de la municipalité en matière de développement de la vidéoprotection,

Vu le montant des travaux estimé à 45 520.50€ HT ou 54 624.60€ TTC.

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération

DETR	13 656.15 €
Commune	31 863.85 €

En conséquence, Le Maire propose que le conseil municipal :

- APPROUVE son plan de financement prévisionnel ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre la DETR pour le projet d'extension de son système de vidéosurveillance
- SOLLICITE des demandes de subventions dans d'autres organismes
- S'ENGAGE à prendre en charge la partie non subventionnée et à inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 janvier 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

